

**Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé
Section « Santé »**

CSSSS/09/057

AVIS N° 09/12 DU 16 JUIN 2009 CONCERNANT LA DEMANDE DE LA PLATE-FORME EHEALTH RELATIVE A LA CANDIDATURE DE MONSIEUR PATRICK BOCHART AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Vu la loi du 21 août 2008 *relative à l'institution et à l'organisation de la plate-forme eHealth*, notamment article 9;

Vu la demande de la plate-forme eHealth du 11 juin 2009;

Vu le rapport d'auditorat de la Banque-carrefour reçu le 11 juin 2009;

Vu le rapport présenté par Yves Roger.

A. OBJET DE LA DEMANDE

1. La plate-forme eHealth soumet à l'avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé la candidature de Monsieur Patrick Bochart aux fonctions de conseiller en sécurité de l'information, en application de l'article 9 de la loi du 21 août 2008 *relative à l'institution et à l'organisation de la plate-forme eHealth*.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

- 2.1. Il ressort du curriculum vitae du candidat joint à la demande, qu'il possède, in globo, de bonnes connaissances en matière d'informatique et la sécurité de l'information.

Par contre, le candidat possède des connaissances très limitées en ce qui concerne le secteur médical.

Le suivi préalable d'une session de formation sur la structure et l'organisation du secteur médical est dès lors recommandé.

- 2.2.** Le candidat n'exerce pas au sein de l'institution de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité de l'information.

Par ces motifs,

le Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

- émet un avis favorable.
- invite toutefois le candidat à suivre, préalablement, la formation sur la structure et l'organisation du secteur médical.

Yves ROGER
Président

Le siège du Comité sectoriel de la Sécurité sociale et de la Santé est établi dans les bureaux de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, à l'adresse suivante : Chaussée Saint-Pierre, 375 – 1040 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11).